

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Domaine : 8. Domaines de compétences par thèmes

Sous-domaine : 8.3. Voirie

Objet : Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 7

Procuration : 0

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 1

Date de convocation : 13 octobre 2025

La convocation du CM et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L 2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 Rue Pitot, 34000 Montpellier - tel 04 67 54 81 00 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Commune de PAYRA SUR L'HERS

Délibération du conseil municipal

Séance du 21 octobre 2025

Le vingt et un octobre deux mille vingt-cinq à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de PAYRA SUR L'HERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Bernard PECH.

Présents : Bernard PECH, Jacques PENNAVAIRE, Monique RAMPLOU, Rémi PECH, Timothée L'HOMEL, Kim VIGNES, Laurent CHARRIE, Sophie LEMOINE

Excusés : Paul NEVELING, Géraldine GRILLERES, Jérôme GAUBERT

Secrétaire de séance : Laurent CHARRIE

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents les travaux envisagés sur la voirie communale en 2025 sur les chemins de la Péguille et de la Piboulette.

Il précise que 4 devis ont été demandés et réceptionnés:

- la SAS VALLEZ TP, située à 11410 Salles sur l'Hers pour un montant HT de 65 446,00 € soit 78 535,20 € TTC
- la société CAZAL, située à 11410 Salles sur l'Hers pour un montant HT de 61 711,00 € soit 74 053,20 € TTC
- l'établissement COLAS, situé à 11880 Carcassonne Cedex 9 pour un montant HT de 87 692,00 € soit 105 230,40 € TTC
- l'établissement RESCANIERES situé à 09500 Roumengoux pour un montant HT de 96 864,75 € soit 116 237,70 € TTC

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal **DECIDE**, à la majorité des membres présents:

- de **CHOISIR** le devis de la société CAZAL, située à 11410 Salles sur l'Hers pour un montant HT de 61 711,00 € soit 74 053,20 € TTC
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis choisi
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire, Monsieur Bernard PECH, compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 22/10/2025

Le Maire,
Bernard PECH

Signé par Monsieur le Maire, Bernard PECH, le 22/10/2025

Date de transmission de l'acte: 22/10/2025

Date de reception de l'AR: 22/10/2025

011-211102751-D_30_2025-DE

A G E D I